

s'engagea à prélever, au moment même de la vendange, le vin qui lui revenait. En 1257, les habitants de Chavornay consentirent au détournement du chemin public qui traversait leurs fonds. En mars 1288, noble Jean d'Escurnieu leur reconnut le droit de conduire dans leur cellier l'eau de la fontaine de la Lavanche. En 1289, Geoffray et Arnoud de Grammont leur cédèrent les vignes enclavées dans les leurs, et pour les arrondir leur vendirent une autre vigne, le 11 novembre 1292, du consentement de Chabert de Grammont leur, frère. En 1295, ils acquirent la vigne de Jean, curé de Nattage. En 1298, au mois d'août, le seigneur de Luyrieux les dispensa d'être assujettis aux bans des vendanges et les autorisa à cueillir leurs raisins quand bon il leur plairait. De 1308 à 1315, ils firent encore de nouvelles acquisitions de vignes. En 1328, le détournement d'un autre chemin public fut encore jugé nécessaire par les Chartreux, qui firent condamner, en 1329, les habitants qui avaient brisé les portes du clos pour le traverser, suivant l'usage, au lieu de se détourner pour passer au-dessus (1).—Le 25 février 1340, le curé de Champagne leur céda sa vigne ; enfin, de cette dernière époque jusqu'à 1402, ils complétèrent leur clos par de nouvelles acquisitions.

Le clos de la Lavanche se composait d'un cellier et de 500 ouvrées de vignes. Il souffrit beaucoup du froid rigoureux de l'année 1709. En 1789, il rendait un revenu estimé à environ 700 livres ; 200 ouvrées étaient alors incultes.

(1) Le transfert de ce chemin public avait été fait du consentement de la communauté de Chavornay, consentement donné le 14 juillet 1328, et confirmé immédiatement par Louis de Savoie, seigneur de Vaux, l'Official de Genève, le prieur de Talissieu et le seigneur de Grammont.